



L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

**JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI**

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —

RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, *au plus tard*,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Moyen de représailles contre le bill relatif à la boëtte — A propos du traité de Washington sans réclamer d'indemnité. — Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas répondu. M. Bayard avait proposé en novembre dernier d'instituer une commission mixte à des conditions qui constituaient aux yeux des Canadiens un abandon complet de leurs droits. — Le Gouvernement du Canada proposait de son côté que la commission fût chargée d'établir les limites des droits de pêche d'après les conditions du traité de 1818.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Les télégrammes suivants sont publiés par *l'Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télégrammes renferment.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, le 3 mai 1887.

La Russie continue avec une grande activité ses armements. Le Czar va visiter la partie méridionale de ses États.

Massaouah est déclaré en état de siège par les Italiens.

On dit que des arabes de la tribu des Hadendowa ont fait prisonnier Osman-Digma.

Le Times recommence ses attaques contre Parnell et Dillon.

La session du Parlement de la Nouvelle Ecosse sera close aujourd'hui.

Halifax, le 4 mai 1887.

Un amendement à l'article 1^{er} du Bill sur les crimes agraires a été rejeté par 208 voix contre 110, un second amendement ayant causé une longue discussion, le gouvernement a demandé la clôture des débats, la clôture a été adoptée par 257 voix contre 135. L'amendement de M. Healy a été rejeté par 89 voix de majorité. Plusieurs nouveaux amendements ont été déposés.

La correspondance relative à la question des pêcheries a été soumise au Parlement du Canada. Le gouvernement Canadien a donné à ses croiseurs des instructions leur enjoignant d'accorder la plus grande liberté possible aux pêcheurs américains, suivant les conditions du traité de 1818. Les journaux publient la

teneur des propositions faites par Lord Salisbury à l'effet de revenir aux conditions du traité de Washington sans réclamer d'indemnité. Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas répondu. M. Bayard avait proposé en novembre dernier d'instituer une commission mixte à des conditions qui constituaient aux yeux des Canadiens un abandon complet de leurs droits. Le Gouvernement du Canada proposait de son côté que la commission fût chargée d'établir les limites des droits de pêche d'après les conditions du traité de 1818.

Les eaux de la rivière St-John (Nouveau-Brunswick) ont monté énormément. Les voies ferrées sont submergées et le commerce par wagon arrêté.

M. Lewis, membre conservateur de la Chambre des Communes britanniques, a appelé l'attention de l'assemblée sur le délit commis par le *Times*, en accusant M. Dillon de mensonge lorsqu'il nie avoir été complice de Sheridan et a demandé que l'éditeur du *Times* soit sommé de comparaître à la barre de la Chambre. Le vote de cette motion a été ajourné sur la demande de M. Smith. Tout la question sera débattue aujourd'hui.

Halifax, le 5 mai 1887.

Les insurgés Ghilzais occupent le défilé de Khyber. Les troupes de l'Emir ont subi de graves défaites.

Une explosion de grisou a eu lieu dans les mines de charbon de Namaimo (Colombie Anglaise) une centaine de personnes ont péri.

Le Gouvernement Britannique propose de poursuivre le *Times* pour son article accusant M. Dillon de mensonge dans ses assertions à la Chambre des Communes. M. Dillon appuyé par M. Gladstone demande une commission spéciale. La discussion a été orageuse hier; on s'attend à un vote pour vendredi.

Les eaux de la rivière de St-John (Nouveau Brunswick) sont montées à une hauteur sans précédent et ont causé beaucoup de pertes matérielles; Fredericton est inondé.

Paris, le 8 mai 1887.

La *Clorinde* part mardi de Brest à destination de Terre-Neuve.

Environ un tiers des torpilleurs qui ont fait la traversée de la Méditerranée ont dû être désarmés à la suite des avaries qu'ils ont éprouvées pendant cette traversée.

La question du budget semble prendre une tournure défavorable, d'où pourrait résulter une crise ministérielle; la commission du budget ayant renvoyé au Gouvernement le projet de budget établi par celui-ci pour l'année 1888. Les ministres délibéreront lundi à ce sujet.

Demain, 9 mai, M. Goblet inaugurerà l'exposition maritime du Havre.

La première représentation de l'opéra de Wagner « *Lohengrin* » dans la salle de l'Eden théâtre s'était assez bien passée à l'intérieur, mais au dehors malgré une pluie battante il s'était produit de nombreuses manifestations. Il y a eu des cris de « *bas la France*, et à *bas l'Allemagne* »; plusieurs arrestations ont été opérées. Mercredi, bien que le théâtre fit relâche, il y a eu nouveau tapage et nouveaux cris. La police a dû disperser des bandes de manifestants qui voulaient se porter vers l'ambassade d'Allemagne.

A la suite de ces incidents la seconde représentation de *Lohengrin* qui devait avoir lieu jeudi a été interdite. Néanmoins et malgré la pluie, il s'est produit de nouveaux désordres à la soirée de ce jour; une douzaine d'arrestations ont été opérées.

De nombreuses brigades de sergents de ville et un escadron de la garde-républicaine étaient sous les armes, prêts à marcher et à faire évacuer la voie publique. Sur la place de la Concorde, 300 gardiens de la paix défendaient l'accès du pont. De fortes patrouilles circulaient aux alentours de l'ambassade d'Allemagne. Les agents avaient reçus les ordres les plus sévères.

Moyens de représailles contre le bill relatif à la boëtte

Messieurs les négociants de Saint-Jean de Terre-Neuve, profitent de ce qu'ils sont en ce moment hissés au pouvoir pour assouvir leur haine contre notre petite possession des îles St-Pierre et Miquelon, qu'ils convoitent de l'œil dont tout bon anglais doit jalousser ce qui ne lui appartient pas.

Ces espèces de matadors n'ont alors rien trouvé de mieux dans ce but, que de mettre à exécution une idée nullement philanthropique (elle n'émanerait certes pas d'eux si elle l'était), non seulement pour nous, mais encore pour une plus grande partie de ces infortunés anglais de la côte Ouest, qui vivent presque exclusivement de la pêche du hareng et du capelan qu'ils vendent aux pêcheurs français et américains.

Cette idée anglaise a donc vu le jour sous le nom de bill et après maintes démarches de ces braves négociants près du gouvernement britannique, ils ont réussi à obtenir de ce dernier la sanction de ce fameux bill qui défend l'exportation de tout hareng et capelan, autrement dit de tout appât ou boëtte nécessaire aux pêcheurs français.

« Périssent les Anglais de la côte Ouest, plutôt que de continuer à fourrir de la boëtte à ces *goldem frenchmen*. Il faut que le monopole de la morue, comme de tout le reste, soit pour nous seuls ! »

Telles sont l'opinion et la bonne foi de ces quelques parvenus de St-Jean, qui ont sans doute voulu, par un point d'orgueil, faire voir à leurs congénères du Canada qu'eux aussi, ils avaient au besoin le droit de vouloir l'iniquité en opposant leur *veto* à tout ce qui paraît nuire à leur bourse.

Mais il pourrait leur en cuire, cela va avoir lieu pour les Canadiens vis-à-vis des Etats-Unis. Ces derniers vont user de représailles, en appliquant la peine du talion et sans marchander,

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N° 5

L'ANAYA DE LA VEUVE

PAR E.-M. DE LYDEN.

IV.

La nuit commençait à tomber, et qui cüt pu apercevoir ce groupe franchissant la distance avec la rapidité vertigineuse de la tempête cüt pu croire à une apparition fantastique, à quelque course de fantôme.

Quant à Abd-el-Salem, la crainte l'avait aussi gagné, et il s'était élancé, de toute la vitesse de ses jambes de montagnard brisé à la fatigue, dans la direction de la checheira.

Quand Ben Afnaoni pénétra comme l'ouragan dans la tzaka, la jeune femme regarda

dait dormir l'enfant confié à ses soins, et perdue dans une muette contemplation, elle rêvait à l'heure, au moment bénî où, à son tour, elle serait mère.

C'est qu'en Kabylie la stérilité est une cause de divorce. Le mari, pour se séparer dans ce cas, n'a qu'à dire à la pauvre femme: « Je te quitte pour tant ! » Celle-ci prend l'argent et retourne chez son plus proche parent; elle reste libre et indépendante jusqu'à ce qu'elle se remarie, et alors elle rend à son premier époux la somme qu'elle a reçue de lui.

Mais Aika aimait son mari, et la pensée d'une stérilité l'accablait d'effroi.

Au bruit que fit le Beni-Yani, elle se retourna, et l'expression du visage du misérable était si farouche, si terrible, qu'elle resta muette d'épouvante.

Le danger se dressa devant elle et se révéla soudainement à ses yeux dans toute sa hideur, mais non pas dans toute son étenue; elle ne voyait qu'elle de menacée; elle ne songeait pas à l'innocente créature qu'elle veillait. La jeune femme savait bien

que Ben Afnaoni l'avait demandée en mariage; mais elle ignorait la profondeur de la passion qu'elle avait inspirée à cet homme, et, eût-elle cru qu'il l'aimait encore, du moment qu'il avait accepté, demandé l'hospitalité à l'amin, tout ce qui lui appartenait devenait sacré.

Ainsi que nous l'avons dit, le regard du Beni-Yani lui prouva qu'elle s'était trompée.

Son ennemi la contempla avidement, cruellement, comme un tigre sur de sa proie. La fuite était impossible, car il était devant elle, lui barrant le passage.

Il marcha droit au berceau, d'un pas saccadé, sans proférer un mot, et, avant qu'elle eût pu pressentir l'horrible drame qui allait se passer, avant même qu'elle eût fait un mouvement, il arrachait l'enfant, le frappait de son yatagan et le rejetait tout sanglant.

Ce crime accompli, l'assassin lança sur le sol son arme ruisselante de sang, et, saisisant par la main la pauvre femme terrifiée, il lui dit:

« Et maintenant tu vas me suivre. »

Au contact de cette main meurtrière, toute l'énergie de la jeune Kabyle se réveilla. Par un mouvement brusque et vigoureux, elle se dégagée de l'étreinte du misérable, bondit hors de sa portée et s'élança du côté de la porte; malheureusement, le meurtrier y fut avant elle, et, se croisant les bras, il lui dit avec ironie:

« Penses-tu m'échapper? »

— Avec l'aide du Prophète, oui.

— Insensée! le Prophète ne s'inquiète ni de toi ni de moi.

— Impie! Mais mon père, ma mère, mon époux vont venir.

— Ah! ah! Appelle-les donc. D'ailleurs, furent-ils derrière moi, avant qu'ils eussent fait un pas, plutôt que de te laisser en leur pouvoir, je t'aurais tuée.

— Misérable!

— Mais est-il donc si affreux le sort que je veux te faire dans ma montagne? ... Tu divorceras et tu seras ma femme.

— Plutôt mourir!

— Folie!... Je veux t'emmenez et je t'en

ils ont décidé de fermer leurs ports aux navires et de défendre l'importation de tous produits de pêche du Canada. C'est une mesure radicale mais justifiée, et c'est ainsi qu'il faut répondre à toutes mesures arbitraires.

Qu'a donc le gouvernement français à faire pour répondre, lui aussi, à l'acte de ces satanés Anglais dont l'esprit parfois mercantile, dénote le type et le caractère de ceux que l'on appelle dans notre pays, des *rétus de soie*?

Il n'a tout simplement qu'à suivre l'exemple du gouvernement des Etats-Unis, mais de cette autre façon :

Nous avons un traité qui, en nous donnant le droit de pêche sur certaines parties du littoral de Terre-Neuve, interdit non-seulement aux Anglais d'y pêcher, mais qui plus est, de s'y établir à moins d'un mille du rivage. Il faut alors que ces conditions du traité qui sont constamment violées par les Anglais, soient à l'avenir, et dès cette année, exécutées à la lettre. Que les Anglais ainsi établis au nombre d'environ 40,000, sur le littoral, soient repoussés à un mille dans l'intérieur. Qu'ils emportent comme le limaçon leur cabane en déguerpissant.

Vous verrez alors quel remue-ménage cette seule application de nos droits, fera au sein du parlement de Newfoundland!

Mais cela ne suffit pas encore à notre amour-propre froissé. Le gouvernement britannique a prêté la main à un acte inique en le sanctionnant? Il faut lui dénoncer ces fameux traités conclus sous le régime impérial de connivence avec tous ses ministres vendus à l'Angleterre.

Ces traités de 1866, ont ruiné notre commerce et notre marine marchande, en permettant à toute la facotille anglaise d'entrer en franchise et d'inonder nos marchés au détriment de l'industrie française. D'un autre côté, et toujours en vertu de ces mêmes traités, les navires et vapeurs de cette nation rentrent dans nos ports, y prennent constamment la meilleure place pour décharger et y enlever tout le fret disponible et cela sans payer de droits ou des droits insignifiants; tandis que tout navire français, obligé d'aller en Angleterre, y laisse le montant de son fret d'entrée pour payer les droits que la perle Albion lui réclame sous un tas de prétextes qu'elle est, avec sa bonne foi habituelle, censé ignorer.

Que l'on s'empresse donc de dénoncer ces stupides traités qui restent, depuis 21 ans, la honte de la France d'alors : cela compensera avec usure, le gouvernement de la reine d'avoir osé dire aux St-Jeanais :

« Mes petits brigadiers vous avez raison »

Cela diminuera également d'autant la suprématie que les Anglais n'ont acquise par toutes sortes de moyens frauduleux.

Notre point de vue, ce sont les seuls

moyens valables et pratiques que nous ayons comme représailles, et certes l'occasion se présente belle de les mettre à exécution.

Profitons-en ; faisons de cette façon sentir nos droits à ce gouvernement autocrate de St-Jean et à celui de la despotique Angleterre. Le premier va avoir en outre à compter avec ses compatriotes disséminés sur le littoral du French Shore et avec tous ceux de Burgeo, de Fortune et de Plaisance. Ils se remuent et jettent déjà leur cri d'alarme par l'entremise du révérend docteur Howley, témoin le télégramme, que nous trouvons dans le *Morning Herald* du 2 mai et émanant du dit Rév. Dr Howley, préfet apostolique de la côte Ouest de Terre-Neuve.

On parle aussi de demander comme représaille la prohibition de l'entrée des morues anglaises sur le marché de nos Antilles. Mais ce moyen, outre qu'il n'est pas pratique, ne causerait aucun tort aux négociants de Terre-Neuve, qui n'expédient qu'au Brésil, en Espagne et l'Italie, leurs principaux marchés. Les morues anglaises qui sont dirigées à la Guadeloupe et à la Martinique, proviennent de la Nouvelle Ecosse et des Etats-Unis.

Une pareille prohibition ne serait nuisible qu'à nos Antilles qui vous demanderaient alors en retour de leur assurer assez de morues pour satisfaire à leurs besoins. D'un autre côté ces morues anglaises se soldent dans nos colonies par des transactions à l'exportation, de sucre, mélasse et tafia, tandis que vous, commerçants de St-Pierre, qu'en retirez-vous de ces produits français?

Cette mesure ne serait donc qu'un coup d'épée dans l'eau à l'égard de nos adversaires et par contre causerait un grand tort à nos sœurs les Antilles.

En résumé, il est de toute nécessité que les Chambres de Commerce des ports intéressés dans la question, celle de St-Pierre et Miquelon prennent l'initiative, s'unissent pour protester, en demandant, contre ce bill des négociants de St-Jean, sanctionné par l'Angleterre, la mise à exécution des moyens de représailles stipulés plus haut.

Trop de pusillanimité nous a toujours été funeste; montrons au moins cette fois, à tout ce qui est anglais, que la bonté des français a des bornes qu'il ne faut pas dépasser, sous peine d'être rappelé sévèrement à l'ordre.

Pourquoi se gêner avec qui se gêne si peu !

A. GREZET.

A propos du *bait bill*

D'après les dépêches que nous avons reçues il y a quelques jours, et dont une a été reproduite en tête du dernier numéro de ce Journal, le gouvernement Britannique aurait enfin accédé aux de-

mandes réitérées du parlement de Saint-Jean en sanctionnant le fameux *bait bill* inventé, par quelques négociants de cette ville, dans le but de frapper un coup mortel à notre colonie et à notre grande industrie. La pêche de la morue.

Ces mauvais voisins, égoïstes et jaloux, qui siègent en majorité à l'assemblée législative de Terre-Neuve, se sont goulés de leur réussite et ont manifesté leur réjouissance par un banquet pendant lequel ils ont cru, à travers le brouillard de leurs libations, noyer dans des flots de champagne le dernier prestige des Français dans les eaux de Terre-Neuve.

Que nous reste-t-il à faire ?

Mendier une grâce ? Non. Du reste nous ne serions pas exaucés. Ce que nous avons à faire : C'est de prouver à ces banquistes que leur mort au rat n'aura aucun effet sur les nôtres, et que ceux qui seront pris ce seront les leurs.

En effet, nous possédons un contre-poison infalible : C'est le *French Shore*.

Notre ministre l'a déjà compris en mettant à la disposition de l'administration coloniale une certaine somme pour subventionner et encourager quelques bateaux à suivre la pêche du hareng dans la baie St-Georges.

La Chambre de Commerce de Saint-Pierre, craignant que cette subvention soit insuffisante, s'est empressée de joindre ses efforts à ceux de la Métropole en votant, à l'unanimité, une somme égale à celle qui nous était si gracieusement offerte.

L'arrivée de nos pêcheurs, et du croiseur la *Perle* qui leur servait d'escorte, a soulevé déjà nombre de craintes parmi les habitants anglais de cette partie de l'île.

Le Rév. Dr Howley, préfet apostolique de la côte Ouest de Terre-Neuve, paraît être leur interprète dans son télégramme adressé et lu au Parlement de St-Jean. Après plusieurs considérations sur ce qu'il appelle les Menaces françaises, le Dr Howley ajoute que la pêche du hareng, étant la seule ressource de la majeure partie des habitants de cette côte, il voudrait savoir ce que son Gouvernement fera pour venir en aide à cette population si les menaces des Français sont mises à exécution. Il y a là, dit-il, 40,000 personnes échelonnées sur le French Shore.

Il continue : L'existence des familles qui habitent les Burgeo, la Baie de Fortune et la Baie de Plaisance dépend complètement de la vente de la boîte aux Français; il y a dans ces ports une large opinion que si le bait bill est définitivement consenti, cette mesure pourra profiter aux habitants de St-Jean et de la côte Est; mais elle sera complètement ruinante pour ceux de la côte Sud-Ouest.

Et bien ! voilà notre route toute tracée; il ne nous reste plus qu'à mettre à exécution les craintes du Rev. Dr Howley et de ses ouailles.

Pour y arriver la Chambre de Commerce de Saint-Pierre doit se joindre à celles des ports de la Métropole pour mettre sous les yeux de notre Ministre le passage des déclarations de Versailles du 3 septembre 1783, que je tiens en ce moment, et que je veux reproduire en Anglais afin de n'être pas accusé d'une tra-

duction à notre avantage.

« The King having entirely agreed with his most Christian Majesty upon the article of the definitive treaty, will seek every means which shall not only insure the execution thereof with his accustomed good faith and punctuality, and will besides give on his part all possible efficacy to the principles which shall prevent even the east foundation to dispute for the future. To this end and in order that the fishermen of the two nations may not give cause for daily quarrels, His Britannic Majesty will take the most positive measure for preventing his subjects from interfering in any manner, by their competition (par leur concurrence) the fishery of the French during the temporary exercise of it which is granted to them upon the coast of the island of Newfoundland ! but he will, for this purpose cause the fixed settlements which shall be formed there to be removed. His Britannic Majesty will give orders that the French fishermen be not inured in cutting the wood necessary for the repair of their scaffolds, huts, and fishing vessels. »

En somme, par ces déclarations, le Roi d'Angleterre, pour mettre fin aux vexations journalières qui existaient entre les pêcheurs des deux nations, s'engageait à prendre les mesures les plus positives pour empêcher ses sujets d'entrer, par leur concurrence ou de toute autre manière, les pêcheries françaises sur la partie de l'île qui leur était concédée, pendant la saison de la pêche, par le traité d'Utrecht de 1713 et celui de Paris de 1763.

Les Chambres de Commerce auront à faire comprendre à notre Gouvernement que c'est à tort que nous avons laissé ces quarante mille Anglais, dont parle le Rév. Dr Howley, s'établir sur le littoral du French Shore qui devait rester notre propriété réservée pendant la saison de la pêche; mais nos droits sur cette partie de la Côte n'en restent pas moins les mêmes et comme il est préférable de les réclamer, plutôt tard que jamais, le moment est venu d'inviter Messieurs les Anglais, à déguerpir et à nous abandonner le rivage pour nos exploitations de pêche. Si on peut arriver à leur tremper ce bouillon là les quelques gros bonnets de St-Jean, qui nous sont si hostiles, se verront bientôt forcés, par les réclamations des expulsés, à nous demander humblement à continuer à nous apporter la boîte comme d'usage et laisser les choses dans leur état actuel.

Un armateur.

NARRATION D'UN REPORTER

Me voilà enfin de retour et j'avoue que ce n'est pas trop tôt. Deux jours de plus de cette existence de chasseur et on nous eût ramenés en compote, Charnois et moi. — C'est dimanche dernier, à 9 heures du soir, que nous sommes rentrés. En comptant ce que nous avions déjà expédié à St-Pierre, ce que

mènerai.

En disant ces derniers mots, il s'avanza vers elle, pour l'enlacer et l'emporter; mais Aika l'évita et s'élança vers la porte; malheureusement, il y fut avant elle et parvint à la saisir par son haïk.

Alors commença une lutte affreuse.

La jeune femme, souple comme une couleuvre, se tordait sous l'étreinte convulsive de son adversaire, qu'elle mordait et déchirait de ses ongles, tout en appelant au secours.

Ben Afnaoni ne voulait que lui lier les mains pour pouvoir l'emporter facilement; mais Aika lui opposait une résistance énergique, se cramponnant à la muraille avec cette force irrésistible que donne le désespoir, tout en continuant à appeler à l'aide. Soudain, il lui sembla entendre le galop d'un cheval.

« Ah! s'écria-t-elle, ils viennent! je suis sauvee! »

A son tour, Ben Afnaoni prêta l'oreille, mais sans lâcher la jeune femme. Lui aussi reconnut qu'en effet un cavalier fran-

chissait l'espace et s'avancait dans la direction de la tzaka.

« Eh bien ! dit-il dans un accès de rage, ils arriveront trop tard.

Dégageant donc ses bras, il se baissa rapidement pour ramasser son yatagan.

Ce fut l'affaire d'une seconde, mais cette seconde suffit à Aika pour bondir vers la porte, l'ouvrir et s'élancer dehors; elle était sauvée.

Cependant Ben Amziân et sa femme, emportés par la vaillante bête, étaient entrés dans la déchera, dont les habitants regardaient avec stupeur cette course désordonnée.

Au moment où Aika franchissait le seuil, poussant des cris d'appel désespérés, sous la pression vigoureuse de l'amin, l'animal s'arrêtait devant la tzaka. Deckah avait bien vite reconnu la voix de sa fille, dès que cette voix si chère était arrivée à ses oreilles avides, et le cheval n'était pas encore arrêté qu'elle était à terre; mais déjà l'amin l'avait devancée et d'un bond s'était élancé vers la porte ouverte que venait de franchir

Aïka épousée.

Pendant que Deckah recevait dans ses bras sa fille haletante, Ben Amziân pénétrait dans la chambre à demi plongée dans l'obscurité. A peine y fut-il entré que Ben Afnaoni, ramassé sur ses jambes à la façon des tigres, lui sautait à la gorge et lui enfouit dans la poitrine son yatagan tout entier et encore teint du sang de l'enfant.

La victime tomba comme foudroyée en poussant un gémissement plaintif.

Le passage était libre. Sans même prendre la peine d'arracher l'arme de la plaie, l'assassin se précipita dehors, la tête en avant, avec la violence d'un taureau furieux et, sous ce choc, Deckah, qui se tenait accroupie auprès de sa fille, roula à dix pas.

Cela fait, et profitant du hasard infernal qui le servait, il saisit aux crins le cheval encore frémissant, enfourcha l'animal et disparut dans les ténèbres, en lançant un blasphème et en jetant à Dieu un défi insolent.

V
Quelques instants après, la tzaka de l'amin

s'emplissait de ses frères, empressés auprès de la malheureuse femme, qui, morne, silencieuse, l'œil sec, accroupie sur le sol, tenant sur ses genoux la tête décolorée de son mari, dont elle étanchait le sang, espérant encore trouvé un reste de vie dans ce corps adoré.

Vain espoir. L'âme du vaillant Kabyle était retournée vers son Créateur.

Hommes et femmes interrogèrent la pauvre veuve; mais elle restait muette; son regard brillait d'un feu sombre, il plongeait pour ainsi dire dans l'œil éteint de son mari comme pour y lire sa dernière pensée.

Tout à coup un cri rauque sortit de sa poitrine: elle se dressa raide comme un spectre et courut au berceau; ses mains frémissantes plongèrent avidement pour s'emparer de la frêle créature, la chair de sa chair, le dernier gage d'amour de son mari; elle le saisit: horreur! elle ne tient qu'un cadavre ensanglanté.

C'en était trop pour la mère et pour l'épouse, elle porta la main à son cœur et rebomba inerte sur le corps inanimé de son

nous avons été obligés de jeter par déterioration et ce que nous avons rapporté avec nous, nous avons détruit :

29 douzaines de truites.... jambonnées,
16 saumons petits et gros,
37 anguilles.... tartares,
114 perdrix rouges.... coiffées,
23 lièvres.... marinés,
232 lapins.... au père Douillet,
41 faisans.... dorés sur tranches,

Mon chien *Kroumir*, que Champeñois a pris pour un lievre et le fameux chevreuil.... qui était un chevreau de la ferme Roblot.

Que l'on me trouve quatre chasseurs et pêcheurs, qui aient jamais fait pareille hécatombe en une douzaine de jours !

Si nous sommes déjà à peu près remis de nos fatigues, nous le devons surtout aux frictions que nous nous sommes fait faire sur tout le corps, avec de l'huile de la baleine qui s'est échouée dernièrement dans l'ouest des dunes. — Je ne serais pas étonné que ce céétacé, qui ne mesure pas moins de 100 mètres de long, fut celui que le citoyen Jonas avait avalé dans le temps.... Avis aux amateurs de chasse qui voudraient se remettre promptement de leurs fatigues !

Si nous causions d'autre chose ? De l'ouverture de la session du Conseil général, par exemple ?...

Personne ne dit mot ?.... Eh bien, allons-y !

Un des reporters du Journal que j'avais chargé de me remplacer dans la tribune des journalistes, au palais du Conseil général, m'a raconté ses impressions. — Je me borne à transcrire son récit dont un sténographe, de mes amis, présent à l'entretien, n'a pas perdu un seul mot.

« Pour bien voir le cortège quasi-royal, que vous aviez annoncé au Gérant, je n'ai rien trouvé de mieux que d'aller me caser sur le balcon du café du Midi; de là, je voyais la cour d'honneur du palais gouvernemental et je dominais toute la place de la Cathédrale, par où devait passer le cortège. — Ah, patron ! j'ai été bien surpris quand j'ai vu défilé tous nos beaux messieurs, pleins d'or et d'argent des pieds à la tête, sans avoir la moindre musique à leur tête. — Pas de musiques ! y pensez-vous ?... Ces choses-là ne se font pas, ou du moins ne devraient pas se faire. — N'y aurait-il eu qu'un binou, ou un accordéon, ou même un mirliton ?... C'eût été de la musique au moins et le prestige du cortège eût été sauvé. — Enfin, mon cher monsieur Tranquille, permettez-moi de vous dire que vous avez bien fait de rester à Langlade car, si vous aviez été auprès de moi, vous auriez été furieux, oui furieux, de voir qu'il n'y avait pas de musique. »

Ici je fus obligé d'interrompre mon reporter et de le prier d'en finir avec sa fusque car je le voyais s'emballer et quand ce petit là s'emballe, c'est un vrai bulgare : il n'y a plus moyen de rien en tirer.

Il reprit :

« Je m'en fus bien vite prendre ma place dans la tribune de la Presse où je me suis prélassé dans votre fauteuil,

« celui qui porte le n° 13 et qui est rembourré avec des noyaux de pêche. — M. le Commandant est entré d'un air grave et majestueux, la tête haute, la main gauche sur la poignée de son épée. — Il est allé se placer entre le Président et le vice-Président du Conseil général : « vous auriez juré le bon Dieu entre les deux larbins. — Après avoir promené son regard d'aigle sur l'assemblée, « (vous le connaissez ce regard qui fait pâlir les coupables et courber la tête aux plus fiers !) il a lu son discours. — Ah ! patron que vous avez perdu de n'avoir pas été là !... Vous parlez quelquefois de vos anciennes connaissances, celles que vousappelez Démos-thènes, Cicéron, Mirabeau, Danton, Gambetta, etc. etc., et vous les citez comme de grands orateurs ? — Eh bien, « permettez-moi de vous dire que ces gens-là ne devaient être que des apprentis, si on les compare avec M. de Lamothe. — En voilà un foudre d'éloquence !... — Cherchez, dans l'antiquité, comme dans les temps modernes, et vous ne trouverez rien qui l'égalé. — Aussi, il ira loin si on lui en fournit les moyens.

« C'est un homme comme cela qu'il nous faudrait pour Député. Avec son talent oratoire il nous obtiendrait tout ce que nous voudrions; il ferait la pluie et le beau temps à la Chambre et, s'il voulait s'en donner la peine, il obtiendrait du Gouvernement une loi qui obligerait les acheteurs à nous payer nos mœurs 21 fr. 60 le quintal... Vous ne vous figurez pas l'effet qu'a produit son discours: L'assemblée était tellement frappée d'admiration qu'elle n'a même pas eu la pensée d'applaudir ! Pensez donc ! M. le Commandant veut nous envoyer tous à l'Exposition universelle où l'on nous exhibera à 2 sous par visiteur !... Et vous savez, je suis assez joli garçon, très bien fait, jeune. C'est bien le diable si, avec cela, je ne tape pas dans l'œil à quelque jeune demoiselle ou baronne ! Je ne tiens pas au titre: je me contenterai d'une roturière si elle a des picaillons. »

Si je n'ayais pas interrompu mon narrateur, qui est havard comme un journaliste, il m'en aurait débité ainsi pendant deux jours.

Je l'ai congédié tout doucement, me promettant de me procurer le texte du discours de M. le Commandant afin d'être à même de l'apprécier. Je verrai alors si mon reporter ne s'est pas moqué de moi et du Commandant, tout à la fois. Se moquer de moi, passe encore; mais je ne le souffrirai pas lorsqu'il s'agira de la personne de notre digne et vénéré chef à tous.

TRANQUILLE.

LA BASSE SAINT-LOUIS

Et de deux !

Après la goëlette *Linnet*, dont l'échouage n'a pas suffi pour donner le courage à la direction actuelle du port de St-Pierre, de signaler par une bouée la basse « St-Louis, » voilà la goëlette

yard une garantie, une sûreté.

Néanmoins, la vérité se fit jour, et tous, d'un commun accord, se mirent à la poursuite de l'assassin. Les uns gardèrent les issues, les autres s'élancèrent par des chemins de traverse, des défilés dangereux, mais raccourcissant la route, pour couper le chemin au criminel.

C'est que c'était là un de ces crimes, un de ces forfaits sans nom, presque inconnu dans toute la Kabylie. Un misérable se glissant dans la demeure de son ennemi, sous le manteau du malheur, et abusant de l'hospitalité reçue pour assassiner un enfant, tenter d'enlever une femme et tuer un amin vénéré !

Malheureusement, le meurtrier avait de l'avance, et l'obscurité favorisait sa fuite, si bien que toute la nuit se passa en vaines recherches.

Le lendemain, il fallut songer aux funérailles. Des courriers furent envoyés aux plus proches déchères pour y convier les amis de la famille. Contrairement à ce qu'il se pratique chez les Arabes, où les parents

Georges, appartenant à M. E. Fontaine, qui s'est également échouée sur cette basse, mardi dernier, en rentrant des bancs.

On prétendait alors sur le quai, qu'en prévision du prochain échouage et afin d'éviter au capitaine de port, le travail gigantesque de faire mouiller la bouée sur la dite basse, on allait prendre un arrêté décidant que le troisième infortuné qui toucherait sur cet écueil, serait condamné à y affouucher son navire pour servir de balise à ses compatriotes.

Et en effet, cela nous paraît assez logique, car il n'est pas possible de distraire à cet effet, une seule des bouées qui semblent servir de cordon sanitaire au bureau du port. Comme on éviterait-on cette officine de potins que nous avons entendu qualifier de pot.... aux roses !

Grand Dieu ! Quelle incurie dans ce service !

Il serait pourtant de première nécessité, que les deux officiers de ce port s'occupassent davantage de leur besogne, plutôt que de tenir journallement et du matin au soir, tête au bec des principaux déseuvrés de la Colonie.

C'est bien alors le cas d'ajouter : « Qui se ressemblent s'assemblent ! »

Sans Repos.

Et de trois !

Par suite du mauvais vouloir de la direction du port nous allons avoir une série d'échouages et lorsque nous serons rendu à dix, nous ferons une croix.

Hier matin à 6 heures, la goëlette *Era*, à M. E. Houdouze rentrant des bancs, a subi le sort de *Linnet* et du *Georges*. Elle est restée échouée sur la basse St-Louis, environ une demi-heure, juste assez de temps pour permettre au capitaine de port, s'il avait été levé, d'aller s'assurer de la position exacte de cette basse en s'y faisant accompagner d'une bouée.

Grâce pourtant au remorqueur *Emilia C.*, et aussi à ce que l'arrêté en question n'était pas encore pris, cette goëlette a pu se remettre à flot, et elle en sera quitte avec une perte de quelques jours de pêche, car il y a bien à craindre que le n'ait subi un certain dommage par suite de cet échouage.

C'est encore préférable que d'être condamnée à servir de balise. Mais ! gare à la quatrième, et dans la crainte, que ce ne soit une des nôtres, nous allons signaler à nos deux patrons de ne plus sortir ni rentrer par la passe du S.-E.

S. R:

La direction du port ignore-t-elle que la basse *Zoe*, réclame aussi sa bouée ?

NOUVELLES DIVERSES

Un fâcheux accident est arrivé en rade mardi matin.

Le doris de la goëlette *Theresa* rentrant à son bord s'est trouvé par devant le vapeur *Progrès*, alors que celui-ci remorquait un sloop, et l'un des 2 hommes qui montaient ce doris, ayant voulu pousser sur le remorqueur pour s'en éloigner,

a perdu l'équilibre et est tombé à l'eau. Malgré les moyens employés pour le sauver, on n'a pu retrouver son cadavre que 2 heures après.

Cet infortuné, nommé Cussick, est anglais et laisse une veuve avec cinq enfants.

Le *Progrès* ne peut être rendu responsable de cet accident, car le doris n'a pas reçu une égratignure de ce vapeur.

×

Nous avons eu pendant les trois premiers jours de cette semaine une forte brise de Nord, nous donnant une température très froide matin et soir. Cette température de grand vent aura dû entraîner le métier de la pêche sur les bancs voisins.

Mercredi nous a ramené en plein hiver ; dans l'après-midi et la soirée, la neige est tombée comme aux mauvaises journées de janvier.

Depuis, le temps s'est remis un peu au calme, mais la température reste froide ; ce matin nous avons eu encore quelques grains de neige.

×

Le Cercle de l'Union doit être inauguré dimanche prochain au café du midi.

×

On n'a pas oublié la catastrophe du *Georges-et-Jeanne*, de Granville coupé en deux par un grand steamer, le *City of Rome*, de Londres, allant à New-York.

Les tribunaux anglais ont condamné les armateurs de ce steamer à verser aux familles des naufragés une indemnité de cent mille francs.

×

D'après un procès récemment plaidé, les ouvriers serruriers n'ont pas le droit de copier la clef qui leur est apportée par le premier venu. S'ils ne connaissent pas personnellement leur client, ils doivent ne livrer leur ouvrage qu'au domicile indiqué, et s'assurer que c'est bien à l'une des portes que s'adapte la clef qu'il viennent de fabriquer.

S'ils négligent cette précaution, ils sont civilement responsables des délits qui peuvent être commis par inconsciente complicité.

×

Un propriétaire de la petite commune de Bort, près de Cusset, ayant laissé sa cave entrouverte, son porc y fit une petite excursion ; il saisit le robinet d'un tonneau et l'arracha ; puis mettant son groin au-dessus du jet de vin, il trouva le liquide de son goût et but si bien qu'il s'affaissa, complètement ivre.

Le propriétaire ne s'aperçut de cette scène que lorsque la dernière goutte de son vin fut écoulée ; alors il ramena le porceau au grand air... C'est le cas jamais de s'écrier : « Quel cochon d'aine ! »

mari.

Vers le même temps, Abd-el-Salem, qui a toujours couru, entra à son tour dans la déchera en rumeur. Le bruit du meurtre n'était pas encore répandu partout, mais partout on pressentait un épouvantable malheur.

Les villages kabyles ne sont pas bâtis comme nos villages français, les maisons n'y sont pas construites les unes auprès des autres, mais le plus souvent disséminées, éparses sur différents points : celles-ci perchées sur les flancs de la montagne, comme des nids d'oiseaux de proie, celles-là assises dans un petit vallon, d'autres au bord des champs, si bien qu'il faut encore un certain temps pour que la nouvelle la plus importante soit connue de tous les habitants.

Plusieurs, et des meilleurs amis de l'affaire, vinrent bien passer Ben Afnaoni sur le cheval de leur chef, mais ils se gardèrent bien de l'arrêter. Le Beni-Yani n'était-il pas l'hôte de l'amin et oumena ? Et la possession même du cheval devenait pour le

seuls assistant à la cérémonie funèbre et retournent ensuite à leurs affaires, les travaux furent immédiatement suspendus, et tout le village, hommes, femmes et enfants, se rendit devant la tzaka de la malheureuse femme à qui la même main avait, dans la même heure, enlevé son mari et son enfant !

Selon la coutume kabyle, les habitants, à l'exception des parents du mort, se cotisèrent pour recevoir les amis venus des déchères voisines.

Ainsi que l'on a vu, le fils de Ben Amzian était absent de Bordj-Hainza lors du mariage d'Aika, sa sœur ; mais, comme l'avait annoncé l'amin, il devait revenir dans peu de jours.

Or, la Providence permit que le jeune Ali-Ben-Amzian se mit en route, revenant de Tunis, vers le temps du départ de son père pour la zouaïa. La route qu'il suivait était celle qu'à tout hasard avait prise l'assassin, qu'il rencontra le lendemain à une demi-heure de marche seulement de la déchera paternelle.

Par quelle fatalité providentielle Ben Afnaoni avait-il si peu profité du temps ? Eh ! mon Dieu ! c'est que le remords n'est pas un vain mot. A peine lancé à travers l'espace, le meurtrier s'était senti envahi par l'épouvante ; il lui semblait toujours entendre sur ses pas le fantôme de sa victime. Dans son cerveau halluciné par la terreur, le cadavre de l'amin apparaissait menaçant et vengeur : tantôt il le voyait devant lui, barrant la route, et alors il rebroussait chemin ; tantôt il lui semblait que le mort galopait en croupe derrière lui, sans compter l'ombre de l'enfant, qui voltigeait autour de son cheval. Harrassé, troublé, l'esprit perdu, il s'était blotti dans une excavation de la montagne, laissant sa monture se reposer.

C'était ainsi qu'il avait pu échapper aux recherches. Puis, quand il avait voulu prendre sa route, avant le jour, il s'était

A suivre.

RUSSES ET FRANÇAIS

Récit d'un Officier russe.

(Suite.)

« Henry tendit la main à Olga, me salua d'un signe, et, les yeux humides, descendit l'escalier.

« Dans le jardin, il s'arrêta pour jeter un coup d'œil sur la maison. Instinctivement, nous nous étions rapprochés de la fenêtre pour le voir passer. Olga pleurait plus fort maintenant, et moi, l'esprit en détresse, le cœur serré, je me sentais bien incapable de consoler la pauvre enfant.

« De l'autre côté de la pelouse, Henry, immobile, le visage morne, nous contemplait en silence.

« J'éprouvais une envie felle de courir à lui, de le serrer dans mes bras, de lui répéter que rien ne changerait mes sentiments, et quelque chose de plus fort que ma volonté me clouait à ma place, glacé, les mains inertes, les lèvres closes. Lui, alors, d'un geste lent et grave, qui me remua jusqu'aux entrailles, souleva son képi et disparut derrière les tilleuls. »

II.

La guerre a son ivresse : elle soffle l'héroïsme, soulève les âmes, électrise les cœurs, enflamme les esprits.

Quand les escadres combinées de la France et de l'Angleterre sillonnèrent la mer Noire, les Russes coulèrent leurs vaisseaux pour défendre l'entrée de la rade.

« Oh ! que je me souviens de toutes les scènes de ce grand drame, disait l'oncle Patrice, en se promenant de long en large dans le salon.

« Vaincus à la bataille de l'Alma (20 septembre 1854), on voulut par un éclair de génie, dresser devant Sébastopol un obstacle infranchissable. Cinq vaisseaux, deux frégates furent désignés... Ce fut vraiment un beau spectacle que celui de ces navires solides et superbes, armés pour la victoire, et qui, après une explosion qui ressemblait à une salve, descendaient rapidement dans l'abîme.

« Les troupes sont sous les armes.

Les drapeaux flottent sur les forts Constantin, Alexandre, Saint-Nicolas et Saint-Paul; plus loin au sud, sur le bastion du Mat, plus loin encore, au sud-est, sur la tour Malakoff dressée sur son mamelon. Le soleil d'automne empourpre les vignes et fait sécher la terre jaune des remaniements ennemis que 1,600 travailleurs creusent silencieusement; travail surhumain qui se poursuivra, onze mois durant, sous le feu de nos canons.

« Un navire est englouti, puis deux, puis trois, puis quatre, puis cinq... La mer a un remous et de nouveau elle étincelle, toujours verte, toujours calme... tandis que des points blancs restent sur l'eau : fragments de mâtures, de huntes, de beuprêts. A la dernière frégate, les ours battent aux champs. Un frisson

quelque chose nous réchauffe le cœur, l'hymne nationale, comme une fanfare allégresse, éclate à la fois sur tous les bastions, s'envole de la plateforme de tous les forts.

« C'est fait. Le port est comblé... pas un navire étranger ne franchira la passe... »

Ici, l'oncle Patrice s'essuyait le front, son regard devenait fixe; une autre vision se levait devant lui. D'une voix très basse, qui s'enflait peu à peu sous une émotion croissante, il continuait ainsi son récit :

« Ecoutez-moi bien, mes amis, nous sommes au 17 octobre... A six heures et demie du matin, trois bombes sont tirées, à de courtes intervalles, par une batterie française.

« Cela doit être un signal.

« Chez nous, le clairon sonne précisément.

« Chacun court à son poste.

« Tout-à-coup, une épouvantable détonation éclate.

Les « 126 pièces » des armées alliées ouvrent leurs feux contre la place.

« Cette première décharge a, je vous assure, quelque chose de profondément solennel. On entre dans l'inconnu. C'est la mort qui s'éveille et déploie ses ailes sombres sur ce coin du monde... La terre a soif de sang. Oh ! comme elle va boire cette terre altérée... »

« Nos forts répondent avec fureur. Les

bombes, les obus éclatent avec un fracas strident. La fumée monte, s'épaissit, enveloppe les redoutes, les épaulements, les batteries.

« Du côté des Anglais, nos projectiles allument un magasin de poudre. L'explosion ébranle la terre et augmente l'effroyable vacarme.

« Le sang coule des deux côtés, mais il y a toujours des vivants pour remplacer les morts.

« Pendant que le bombardement se poursuit, la mer présente un magnifique tableau.

« Les brumes du matin se soulèvent, et, entre les vapeurs déchirées, qu'un rayon emporte, les flottes alliées s'approchent majestueusement sur les eaux tranquilles. A droite, la flotte française. L'amiral Hamelin a arboré son pavillon sur la *Ville de Paris*. Il est debout sur la dunette, entouré de tout son état-major. A gauche, la flotte anglaise est embossée contre les récifs; au centre, les frégates ottomanes.

« Nos boulets, aussitôt, sifflent dans leurs cordages et fouettent les vagues.

« Une acclamation des marins nous répond, suivie d'un mugissement épouvantable... Tous en ligne, tous à la fois, les vaisseaux alliés nous lancent leurs bordées.

« La riposte de nos « 316 bouches » à feu, ne se fait pas attendre. Alors, la scène devient indescriptible; c'est un tonnerre ininterrompu du côté de la terre comme du côté de la mer, une canonnade perpétuelle, un cercle de fer et de feu, qui vomit la mort sans relâche.

« L'air est irrespirable. La poudre a fait la nuit... une nuit brûlante traversée en tous sens par des zigzags de flammes.

« Un navire anglais brûle dans la fumée comme une torche géante. Un trois-ponts va couler, avec son équipage. Un obus de gros calibre emporte la moitié de la dunette du vaisseau-amiral, reconnaissable, dans cette mêlée terrible, au pavillon qui flotte au sommet du grand mât,

(A suivre.)

CHOSES ET AUTRES

Toto est au lycée, où il suit les cours de géométrie.

Le professeur vient à tracer une circonference sur le tableau.

— Vous voyez, Messieurs, qu'un cercle est fermé de toutes parts.

— Allons donc ! s'écrie Toto, j'en connais où l'on entre, même sans être présenté.

Une dame mise à la dernière mode, traverse le parc Monceau.

Une petite fille, qui l'aperçoit, dit à sa mère :

— Vois donc, maman, comme cette dame a le derrière.... loin.

Entre oncle et neveu :

— Pourquoi veux-tu que je te donne vingt-cinq louis ?

— Pour me tirer d'affaire. Vous verrez, mon oncle qu'avec ça je saurai me retourner, j'ai plusieurs cordes à mon arc.

— Alors, prends-en une pour te pendre.

Une jolie définition du mariage sous forme d'apologue :

Il existe un grand jardin. Tous ceux qui sont dehors veulent y entrer. Tous ceux qui sont dedans veulent en sortir. Tous ceux qui en sont sortis veulent y rentrer.

Ce grand jardin, c'est le mariage.

Dans les allées, peu de promeneurs. La foule gambade dans les plats-bandes, sans le moindre souci des règlements placardés à la porte. On s'y bat, on y danse, on s'y fait des visites dans les bosquets. Ceux qui n'ont pas le droit d'en sortir en sortent; ceux qui n'ont pas le droit d'y entrer y entrent. On s'y caresse et on s'y injurie, on s'y bat, on s'y tue !

Cet apologue nous rappelle une autre définition moins orientale, mais plus naturaliste : Qu'est-ce que l'amour ? Un œuf frais. Et le mariage ? Un œuf dur. Et le divorce ? Un œuf brouillé.

Quelle omelette !



MOUVEMENT

du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE.

Mai.

ENTRÉES.

- 5 (Cadix.) Alfred, b. g. f. c. Bagot, avec sel pour M. L. Coste.
 — (Cadix.) Frileuse, g. f. c. Luce, avec sel pour M. H. Mignot.
 — (Setuval.) Jeanne d'Arc, g. f. c. Lequimener, avec sel pour M. Craquelin.
 — (Cadix.) Hélène, g. f. c. Salun, avec sel pour M. H. Lecharpentier.
 6 (Cadix.) Méditerranée, br. fr. c. Letestu, avec sel pour M. P. Hermenck.
 — (Graville.) Pierre-Antoine, b. f. c. Lechevallier, avec sel, alcool, tabac et genièvre pour M. H. Lecharpentier.
 7 (Baie St-Georges.) Florence Reld, g. a. c. Messany, avec foin pour MM. Folquet et fils.
 — (Charlottetown.) Cardigan, g. a. c. Muster, avec bêtes à cornes, pommes de terre, avoine et foin etc. etc. pour M. Poulain Edmond.
 9 (La Havre.) Kezia, g. a. c. Lohnes, avec planches pour MM. V. F. Cordon et fils.
 — (Cadix.) Trebor Leba, g. f. c. Aubry, avec sel pour MM. Riotteau et fils.
 — (Cadix.) Moïse, g. f. c. Caste, avec sel pour MM. St-Martin Légasse neveu et Cie.
 — (Cadix.) Marie Postel, g. f. c. Chatellier, avec sel pour M. V. E. Pepin.
 — (Cadix.) Croisade, g. f. c. Besnard, avec sel pour M. J. Clément.
 — (Cadix.) Espiègle, b. f. c. Miniac, avec sel pour MM. M. Guibert et fils.
 — (Port de Bouc.) Tombola, b. g. f. c. Landgren, avec sel pour M. A. Lemoine.
 — (Cadix.) Canadienne, g. f. c. Lebreton, avec sel pour MM. Riotteau et fils.
 — (Glace-Bay.) Océan Star, g. a. c. Byrn, avec charbon pour M. Ed. Poulain.

Mai.

SORTIES.

- 9 (Cap Breton.) Polar star, g. a. c. Boudrot, avec lest.

Marées de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
14	④	1 49	1 52	7 40	8 13
15	d	2 28	3 07	8 49	9 28
16	l	3 46	4 22	10 07	10 43
17	m	4 45	4 54	11 06	11 45
18	m	5 23	5 48	11 44	« «
19	j	6 41	6 32	0 32	0 53
20	v	6 51	7 10	1 42	1 31

Le gérant responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS.

MAIRIE DE SAINT-PIERRE

Le mardi 31 mai, à 2 heures du soir, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture du schiste nécessaire pour l'éclairage de la ville.

Le même jour, à 2 heures du soir, il sera procédé dans les mêmes conditions, à l'adjudication de la fourniture, d'environ 25 à 30,000 kilogrammes de pain, pour les indigents du Bureau de Bienfaisance.

On pourra prendre connaissance des cahiers des charges de chacune de ces adjudications, au secrétariat de la Mairie, tous les jours, les fêtes et dimanches exceptés, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir:

Fait en Mairie de Saint-Pierre,
 le 1^{er} mai 1887.

Le Maire, Paul MAZIER.

CABINET D'AFFAIRES

P. BUNEL

19 Rue Bisson, 19

Tous les jours, excepté le dimanche,
 le bureau sera ouvert
 de 9 heures à midi et de 2 heures à 5
 heures du soir.

L'*Indépendant*, commencera dans son Numéro du 20 Mai, la publication de **LA SORCIÈRE DE PARIS**

GRAND ROMAN HISTORIQUE

Par

TURPIN DE SANSAY

MAGUELONNE, fille secrète de Louisonze, se trouve déchue de son rang, parce qu'une intrigue a fait disparaître son acte de naissance. Devenue femme du peuple, elle se met à la tête de toutes les corporations mystérieuses du Paris de 1490 et rend de grands services aux Parisiens qui la surnomment *la Sorcière de Paris*.

Arrivée au sommet de la puissance populaire, et autant pour grandir son fils, — car Maguelonne est une vraie mère, — que par un noble sentiment, elle se rapproche du roi Louis douze, auquel elle donne le conseil d'émettre la monnaie de cuir pour sauver les finances de la nation, et de supprimer les péages, qui pèsent sur les routes et les rivières, et, de la sorte, lui mérite le surnom de *Père du Peuple*.

AVIS.

L'ANGLO-AMERICAN TELEGRAPH C^{ie}
 a l'honneur de prévenir le public qu'un
bureau télégraphique
 est ouvert à Lameline (Terre Neuve). Le
 prix est fixé : \$ 1.50 les dix mots et 13
 cents chaque mot en plus. 2—1

A VENDRE

Chez MM. COMOLET frères et les
 fils de l'aîné.

Trois seines à morues. 5—1

AVIS.

A. L. MARCH, dentiste, informe
 ses clients et le public, qu'il a transféré
 son bureau chez Madame Benâtre, rue
 Bisson.

A VENDRE

POMMES DE TERRE, de bonne
 qualité. — Chez M^{me} veuve Hypolyte
 MIGNOT, rue de Sèze.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON à un étage, avec cour
 et jardin, située rue Félix, et rue
 de Sèze.

S'adresser à M. L. HUBERT.

<h2

SUPPLÉMENT

Du Journal L'INDÉPENDANT
DU 13 Mai 1887.

FEUILLE OFFICIELLE

ARRÊTÉ du Commandant en date du 4 mai 1887.

ARRÊTÉ :

M. Delamarre, Ernest, chargé du service de Santé à Miquelon est nommé provisoirement juge de Paix du canton de Miquelon.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 29 avril 1887, prise sur avis du Chef du service de santé et la proposition du Chef du service Administratif, le Sr Lequére, Louis-Jean-Marie, est nommé à compter du 2 du même mois, infirmier à l'hôpital de Saint-Pierre, avec appointements de 800 fr. par an, avec ration de vivres en nature.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 3 mai 1887, rendue sur proposition concertée des Chefs des services Administratifs et de santé, M. le docteur Delamare est chargé provisoirement de la Direction du service Administratif à Miquelon, en remplacement de M. Berrou, commis de 1^{re} classe du commisariat, appelé à continuer ses services au dénégat.

ARRÊTÉ du Commandant en date du 29 avril 1887, déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires pour l'ouverture d'un passage le long du rivage de la mer et d'un chemin à prendre sur la propriété Hubert.

ARRÊTÉ.

Article 1^{er}. Il sera procédé à l'exécution des travaux nécessaires :

1^{er} Pour l'ouverture d'un passage de 45 mètres de large le long du rivage de la mer, teinté en jaune au plan ci-annexé;

2^{me} Pour l'ouverture d'un chemin de 3 mètres 50 de large sur 214 mètres de longueur calculés depuis l'extrémité de la bande occupée sur le littoral.

Art. 2. L'Administration est autorisée à faire l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux en se conformant aux dispositions du décret du 6 juin 1863, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 2 mai 1887.

Monseigneur le Commandant prononce le discours d'ouverture de la session du Conseil général et se retire accompagné des divers fonctionnaires de la Colonie. Aussitôt le retour de la députation, la séance est ouverte et monseigneur le Chef du Service de l'Intérieur soumis au Conseil dans un long exposé les dérentes affaires à traiter.

Après lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 février dernier est adopté à l'unanimité.

On signifie l'ont demandé au Conseil de vouloir statuer s'il y a lieu d'excuser monsieur oudeuse absent ; ce dernier, ayant rés à un de ses collègues une nouvelle demande de congé, est excusé à l'unanimité.

Pour clore séance, deux commissions sont nommées : la première dite financière composée de MM. Clément, Cordon, Migno Dupont et Légasse.

La deuxième dite commission des affaires diverses composée de MM. Norgeot, Lefèvre, Mignot.

Le Secrétaire

YON.

Le Président,

P. MAZIER.

DISCOURS

PRONONCÉ LE 2 MAI 1887

par

M. H. DE LAMOTHE

Commandant de la colonie

A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE
du

CONSEIL GÉNÉRAL

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Messieurs les Conseillers généraux,

En venant pour la troisième fois présider à l'ouverture de vos travaux, je ne puis me dispenser de dire au moins quelques mots de l'altération fâcheuse qui s'est produite depuis votre dernière session ordinaire dans les rapports, autre fois si cordiaux, que j'avais le plaisir d'entretenir avec tous les membres du Conseil, sans distinction de groupe, d'opinion, de majorité ou de minorité. Quand en novembre dernier, vous remerciez du bienveillant concours que vous m'aviez prêté depuis mon arrivée dans la colonie, je faisais appel au bon vouloir réciproque et au dévouement commun de tous aux intérêts du pays pour applanir toute divergence qui pourrait se produire entre l'Administration et les corps élus, j'étais loin de penser que, depuis plus d'un mois, une démarche avait été faite dont le résultat, quel qu'il pût être, devait fatallement compromettre la réalisation de ce vœu de concorde et de bonne entente. Il m'est sans doute pénible d'aborder un pareil sujet, mais j'estime qu'il y aurait de ma part un véritable manque de franchise, et presque de la puerilité, si j'affectionnais d'ignorer une situation et des faits devenus de notoriété publique.

Comme vous le savez tous, il avait été adressé dès le 23 septembre de l'année dernière à M. le Ministre de la Marine et des Colonies par M. le Président du Conseil général, une plainte formelle contre six officiers ou fonctionnaires, parmi lesquels figuraient quatre Chefs de service.

C'est seulement vers le milieu de février que j'ai eu connaissance de cette plainte ; et alors, se sont produits des incidents auxquels un autre membre de votre bureau a trouvé bon — c'était son droit — de donner la publicité la plus étendue. On a dit, on a même écrit, que cette publicité avait surtout pour but de provoquer une éclatante manifestation de l'opinion publique dans la colonie. Une élection était imminente ; et, bien que la lutte fut déjà engagée entre deux candidats que leur absence rendait personnellement étrangers au conflit survenu on avait imaginé, paraît-il, de la transformer en une sorte de plébiscite sur les questions de personnes soulevées par ce conflit même.

Je dois constater en passant que, de son côté, M. le Président du Conseil général a déclaré formellement, dans une lettre en date du 18 février, qu'en adressant directement au Département la plainte concernant les six fonctionnaires incriminés par lui, il estimait « avoir agi dans la plénitude de ses droits, conformément à l'article 47 du décret du 2 avril 1885 et conformément aussi à l'article 4 du règlement intérieur du Conseil général. » Il aurait donc été dans la circonstance, le mandataire du Conseil lui-même. C'est à vous Messieurs, et à vous seuls qu'il appartient de dire si réellement vous avez donné, explicitement ou implicitement, à votre Président un mandat de ce genre, et si c'est à bon droit qu'il vous rend ainsi solidaires de sa démarche.

Le corps électoral des îles Saint-Pierre et Miquelon, composé en majorité, d'hommes chez qui le mépris habituel du danger développe à un haut degré le sentiment de l'indépendance, s'est prononcé le 28 février ; et personne, je crois, n'a pu se

méprendre sur la signification et la portée d'un verdict rendu à la majorité de plus des deux tiers des votants. Je ne veux point me prévaloir outre mesure d'un résultat que je n'avais ni recherché, ni provoqué. Je m'abstiendrai pour le moment, d'en tirer toutes les conséquences qu'il comporte. La plainte, les incidents qui l'ont suivie, le dossier et les conclusions de l'enquête à laquelle j'ai dû procéder personnellement sont actuellement soumis à la haute appréciation du Ministère. Chacun comprendra la réserve que m'impose l'attente de ses décisions.

M. le Chef du service de l'Intérieur sera mis en mesure de fournir au Conseil général tous les éclaircissements que cette Assemblée est en droit de réclamer sur des circonstances dont l'enchaînement a amené une situation siéchue à bien des égards. L'administration de la Colonie ayant constamment agi au grand jour, n'a rien à dissimuler. Cependant, si le Conseil général préfère ajourner des débats forcément irritants, s'il manifeste l'intention de faire de cette session une simple session d'affaires, ce n'est point l'administration qui s'en plaindra et qui tentera d'y mettre obstacle. Il y a en effet à votre ordre du jour assez de questions intéressantes qui peuvent être résolues, avec grand profit pour le pays, sans qu'il soit besoin d'y mêler des considérations de personnes, sur lesquelles, en l'état présent des esprits, il n'y aurait probablement pas d'accord ni même de compromis possibles.

Vous entendrez tout à l'heure l'exposé de ces diverses questions, dont l'examen et la solution suffiraient amplement à occuper les séances d'une session bien remplie. Il en est une notamment sur laquelle j'appelle toute votre attention, c'est la fixation de la participation de la colonie à l'exposition de 1889.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de m'étendre longuement sur toutes les raisons qui s'imposent à la démocratie française le devoir de célébrer dignement l'anniversaire du grand mouvement de réforme d'où date en réalité la France moderne et dont les heureuses conséquences se sont fait sentir bien au-delà de nos frontières. Là-dessus, nous sommes tous d'accord, et le centenaire de la liberté française sera célébré aux îles Saint-Pierre et Miquelon avec moins de pompe sans doute, mais avec un aussi chaleureux enthousiasme que dans les plus grandes villes de la métropole. Mais, à côté de ce sentiment de solidarité nationale, il y a pour les possessions extérieures de la France un intérêt de premier ordre à profiter de l'occasion qui leur est offerte pour faire connaître à la mère-patrie et au monde entier toutes leurs ressources et toute leur importance. La question coloniale a été si souvent agitée durant ces dernières années, elle a pris une telle place dans les préoccupations de la politique nationale, que le public, vous pouvez en être certain, accordera à l'exposition de nos colonies une attention bien plus soutenue et plus raisonnée que celle qui leur avait été accordée aux précédentes expositions internationales. Bien des mesures pourront être prises par les Chambres en faveur de telle ou telle de nos possessions, dont l'idée première aura été suggérée par une exposition bien comprise. N'oubliez pas que, presque dans le même temps que vos produits seront exposés sur l'Esplanade des Invalides, le Parlement sera appelé à délibérer sur le renouvellement des primes à la grande pêche, si nécessaires au maintien et au développement progressif de notre prospérité locale. Cette prospérité, vous le savez, a fait des jaloux, et ce n'est pas trop ; — permettez-moi de vous le dire en forme de conclusion et de souhait, — ce n'est pas trop, dis-je, de l'union de toutes les forces et de toutes les bonnes volontés parmi ceux qui, à un titre quelconque, marins de l'Etat ou du Commerce, fonctionnaires civils ou militaires, membres des corps élus, armateurs et négociants métropolitains ou locaux, s'intéressent à la conservation de nos pêcheries de Terre-Neuve,

pour défendre, contre d'ardentes rivalités soutenues par de puissantes influences, une situation pourtant bien légitime. Que son en effet nos prétdus priviléges dans ces parages, sinon la faible compensation, garantie par les traités, de nos pertes territoriales dans ces immenses régions l'Amérique du Nord, où des Français rageux, dont nous comptons encore quelques descendants parmi nous, furent premiers pionniers de la découverte et de la colonisation !

Messieurs, je déclare ouverte la première session ordinaire du Conseil général, îles Saint-Pierre et Miquelon pour 1887.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Colonie !

ALLOCUTION

PRONONCÉE LE 2 MAI 1887

Par

M. Maurice D'INGREWARD

Chef du service de l'Intérieur

A la Séance d'ouverture du Conseil général des îles St-Pierre et Miquelon

MESSIEURS LES CONSEILLERS GÉNÉRAUX,

En reprenant ma place au banc de l'administration, et avant d'entreprendre la série habituelle de nos travaux, je me félicite de constater avec vous que cette année pour le grand bien de notre Colonie, son intéressante population maritine, à campagne de pêche s'annonce sous auspices assez favorables, et de nature nous devons l'espérer — à effacer le souvenir pénible de sa dévaché.

L'an dernier, à pareille époque, l'industrie vitale des îles St-Pierre et Miquelon traversait une véritable crise commerciale dont l'origine remontait en grande partie à l'encombrement du marché local et sur des marchés métropolitains, qui, d'après l'approvisionnement considérable des produits non-écolés de la campagne précédente, devaient par la force des choses faire aux expéditions nouvelles accueil peu propice. C'est à ce mal-persistant que nous avons dû l'abaissement de prix hors de proportion et tout-imprévu, dont se sont si durement senties les différentes branches d'armement.

Dans ces moments critiques pour l'avenir d'un pays et pour l'avenir de ses fils, quand les exigences d'une situation difficile viennent s'ajouter aux multiples préoccupations de la vie publique, on borde qu'avec réserve, et parfois avec arrière-pensée bien excusable, l'étude mise en action des projets importants, grandes questions d'intérêt colonial susceptibles d'exercer sur l'équilibre futur une influence passagère ou préoccupante.

Mais l'heure présente est meilleure, tout porte à croire que les mecontents passés ne vont plus se renouveler ; l'industrie de production n'existe plus, prochains envois de la Colonie sur le Bordelais, trouveront sans doute un écoulement facile. D'autre côté, — et comme pour compenser une mesure appréciable, le ralentissement qui s'est produit dans les armes de l'Islande et pour le banc — la conséquence de la pêche Norvégienne durra cette année sous des formes inquiétantes, en raison de la très-notable des quantités pêchées ; c'est là un heureux résultat des expéditions de pêcheurs, et notamment liens et Espagnols.

